

## RÉGLEMENT « LE LOFT STUDIO » 2024-2025

1. L'inscription est valable dès la réception du contrat jusqu'au 30 juin. Aucune résiliation ne sera acceptée après réception du contrat d'inscription. Sur présentation d'un certificat médical, présenté au plus tard le mois suivant la première de l'absence, il sera possible de rattraper les cours manqués jusqu'au 30 juin 2025. **NE PLUS VENIR AUX COURS NE JUSTIFIE PAS UN NON-PAIEMENT.**
2. Les cours doivent être réglés au plus tard le 10 de chaque mois. Les cours se paient par e-banking (les coordonnées sont disponibles sous l'onglet infos et inscriptions de notre site). **PLUS AUCUN PAIEMENT CASH NE SERA ACCEPTE ET AUCUNE FACTURE NE SERA ENVOYEE.**
3. Des frais d'inscription de 30.- par élève devront être versés avec la première mensualité.
4. Passé le 10 juillet 2025, les cas d'impayés seront transmis à notre attaché d'affaire.
5. Les cours manqués, ainsi que les vacances scolaires ne justifient aucun remboursement ni déduction de la cotisation. Cependant, les cours manqués en dehors des vacances scolaires peuvent être remplacés, même dans une autre discipline.
6. Les élèves sont responsables des dégradations qu'ils pourront occasionner dans la salle ainsi qu'aux équipements mis à disposition. Ils devront en assurer le remboursement.
7. L'élève n'est pas assuré contre les accidents survenus pendant les cours ainsi que contre les objets de valeur oubliés, perdus ou volés dans le studio.
8. Il est possible que parfois les professeurs de l'école soient absents et qu'ils soient remplacés par d'autres professeurs qualifiés afin que les cours soient assurés.
9. Aucune vidéo des cours ne pourra être diffusée sur internet ou réutilisée sans l'accord des professeurs.
10. Nous nous réservons le droit de refuser un élève pour cause de non paiement ou si son comportement porte préjudice au bon déroulement des cours.
11. Nous nous réservons le droit d'annuler un cours en dessous de six inscriptions.
12. Toutes les vidéos et images prises dans le cadre du Loft Studio (cours, spectacles...) peuvent être utilisées à des fins promotionnelles.
13. Le Loft Studio dispose de 4 places de stationnement (devant le studio), **IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE SE PARQUER SUR D'AUTRES PLACES QUE CELLE DEVANT L'ECOLE** sous peine de contraventions. Si tout est occupé des places sont disponibles à la gare.
14. Si les mesures relatives au COVID-19 devaient limiter le nombre d'élèves par cours, les élèves seraient accueillis dans l'ordre de réception du contrat d'inscription. Pour les élèves inscrits mais qui n'auraient pas accès aux cours, un direct sur zoom sera organisé. **LES MENSUALITES DEVRONT ETRE PAYEES MEME POUR LES ELEVES SUIVANTS LES COURS SUR ZOOM.**